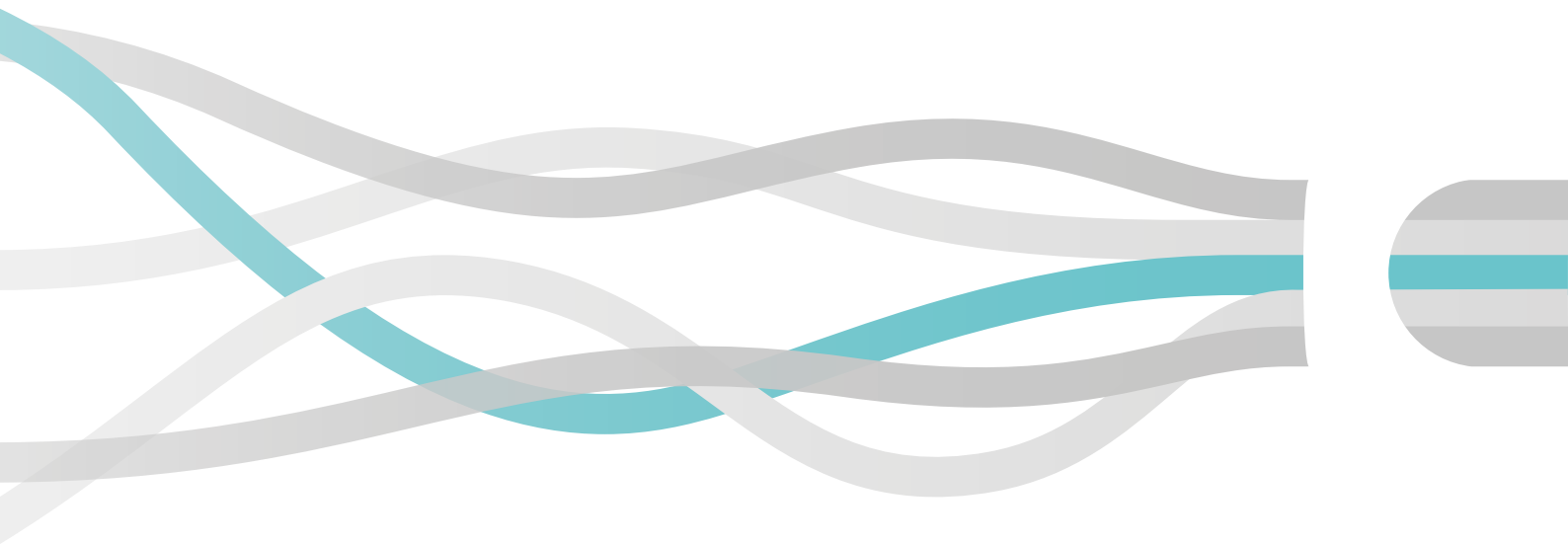


Charte des achats responsables



Introduction

Consciente et soucieuse de son rôle sociétal et de son impact environnemental, l'Université Toulouse Jean Jaurès (UT2J) s'engage à promouvoir des achats responsables et durables. Cette charte définit les principes que l'établissement s'engage à respecter dans le cadre de son Schéma Directeur du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (SD DDRSE), voté le 11 mars 2025 par le Conseil d'administration, et en cohérence avec le Code de la commande publique. Le SD DDRSE traduit notre volonté de réduire notre impact environnemental tout en portant attention à la qualité sociale de nos achats, levier essentiel pour accompagner les changements dans une perspective de transition.

Cette charte concerne l'ensemble des personnels, des services et composantes de l'UT2J.

Dans ce cadre, les achats de l'établissement correspondent à l'ensemble des actes par lesquels celui-ci définit ses besoins et acquiert des travaux, des fournitures ou des services nécessaires à l'exercice de ses missions. Ils sont mis en œuvre dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidat•es et la transparence des procédures.

Dans une démarche d'achats responsables, des considérations économiques, sociales, environnementales et éthiques sont intégrées à chaque étape du processus d'achat.

1 . Principes

L'UT2J s'engage à rendre ses pratiques d'achats responsables en adoptant une politique :

- ◇ De responsabilité sociétale et environnementale,
- ◇ Garantissant le respect des droits humains et des conditions de travail,
- ◇ Assurant la transparence, l'égalité et le libre accès aux marchés publics.

2 . Engagements

2.1. Conformité légale et achats responsables

L'UT2J respecte strictement toutes les obligations légales et réglementaires.

Dans toutes les procédures d'achat, sont systématiquement intégrés des critères environnementaux et/ou sociaux en adéquation avec le sujet traité.

2.2. Critères environnementaux

L'UT2J privilégie des produits et services :

◇ **À faible impact environnemental** ; les achats privilégient des produits et des solutions respectueuses de l'environnement et, lorsque cela est possible, issues de circuits courts,

◇ **Certifiés et conformes aux normes en vigueur,**

◇ **Réutilisables ou recyclables et conçus pour limiter les déchets et économiser les ressources.** Il s'agit de favoriser l'achat de produits et matériaux issus du réemploi ou contenant des matières recyclées, afin de réduire l'impact environnemental et encourager l'économie circulaire.

Par exemple, lorsqu'un besoin en mobilier est identifié, les services et composantes procèdent en priorité à l'examen des solutions existantes, afin d'assurer l'opportunité de la dépense et de limiter les acquisitions de mobilier neuf.

Ils vérifient en priorité auprès de la DPIGC – Service Logistique Générale si du mobilier en réserve peut être réutilisé et consultent la plateforme interministérielle de dons pour identifier du mobilier reconditionné ou issu de dons (<https://dons.encheres-domaine.gouv.fr/>).

Ce n'est qu'en l'absence de solution adaptée que l'acquisition de mobilier est envisagée dans le cadre d'un marché public, conformément aux prescriptions de la loi AGECE¹, en privilégiant le mobilier fabriqué à partir de matériaux recyclés ou issus du réemploi :

<https://ent.univ-tlse2.fr/accueil-personnel/universite/achats/acquisition-de-mobilier>

Cette approche s'applique également aux achats numériques, en intégrant les bonnes pratiques du numérique responsable : sobriété énergétique, équipements durables ou reconditionnés, logiciels et services éco-conçus. Un guide des achats numériques responsables est disponible en ligne pour accompagner les services et les composantes dans la mise en œuvre de ces principes :

<https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/publications/guide-pratique-achats-numeriques-responsables/>

¹Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

2.3. Critères sociaux et éthiques

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, l'UT2J veille à intégrer des critères sociaux et éthiques visant à renforcer l'impact positif de la commande publique sur la société.

À ce titre, elle s'engage à veiller **au respect des droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses tout au long de la chaîne de valeur**, notamment en exigeant le respect des normes sociales en vigueur, des conventions collectives applicables et des principes relatifs aux conditions de travail décentes, à la santé et à la sécurité au travail.

L'UT2J s'attache également à promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances, en luttant contre toute forme de discrimination et en **favorisant l'accès équitable à la commande publique**, quels que soient l'origine, le genre, l'âge, le handicap ou la situation sociale des personnes.

Enfin, l'établissement soutient **l'insertion sociale et professionnelle des publics éloignés de l'emploi en mobilisant**, chaque fois que cela est pertinent, les leviers de la commande publique, notamment par le recours à des structures favorisant l'emploi inclusif telles que les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et le secteur de l'économie sociale et solidaire.

2.4. Responsabilité économique

Dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement des fournisseur·ses et de lutte contre la corruption, l'UT2J favorise :

- ◇ Les circuits courts, en privilégiant des fournisseurs et fournisseuses, prestataires de proximité,
- ◇ Les pratiques éthiques et responsables.

2.5. Opportunité et justification des dépenses

L'UT2J s'inscrit dans une démarche globale combinant anticipation des besoins, programmation des achats, suivi des marchés et amélioration continue :

- ◇ Les besoins sont identifiés en amont et intégrés dans une programmation des achats pour mettre en place des marchés adaptés et éviter les achats superflus ;
- ◇ La rationalisation des commandes consiste à regrouper, planifier et optimiser les achats afin de réduire les coûts et simplifier la gestion. **Pour les achats de faible montant (inférieurs à 100 €), et sauf en cas d'extrême urgence nécessaire à la continuité du service, des frais de transport de 30 € seront appliqués.** Ces frais ont pour objectif d'encourager la logique de regroupement ou de mutualisation des achats et de renforcer la planification, ainsi que la maîtrise des dépenses. Une clause relative aux frais de transport sera systématiquement intégrée dans tous les marchés afin de garantir transparence et équité.

Exemple : coût estimé de traitement d'une facture reçue

Format papier	Format dématérialisé
13,80 €	7,50 €

Source : Mission d'après étude conjointe de la DGE, du Medef et du Syntec numérique, citée dans la présentation DGFiP – AIFE sur « la dématérialisation des factures des collectivités locales et des établissements publics au 1er janvier 2017 » (étude réalisée sur la base des coûts observés dans « une entreprise bien organisée »).

L'UT2J veille à ce que **chaque dépense soit réellement justifiée**. Toute décision d'achat s'appuie sur une analyse préalable du besoin, afin de s'assurer qu'il est nécessaire, proportionné et en adéquation avec les missions de l'établissement.

L'opportunité de la dépense est ainsi un principe partagé et transversal de la politique d'achats responsables de l'université. Elle participe à une gestion plus efficace des ressources, à une meilleure hiérarchisation des besoins et à l'intégration des enjeux économiques, environnementaux et sociaux dans les décisions d'achat.

Avant toute acquisition, les services et composantes examinent les solutions existantes, qu'elles soient internes ou issues de dispositifs de mutualisation, et identifient les possibilités de rationalisation des usages. Ils considèrent notamment le recours aux centrales d'achat, ainsi qu'aux marchés transversaux². Cette démarche vise à limiter les achats non indispensables, voire superflus, et à optimiser l'utilisation des ressources disponibles. Elle garantit également une gestion efficace des fonds publics en prenant en compte le coût global sur l'ensemble du cycle de vie des biens et des services.

Chaque dépense est appréciée au regard de plusieurs critères :

- ◇ **Pertinence du besoin** : l'achat doit répondre à un besoin réel et prioritaire ;
- ◇ **Optimisation du rapport qualité-prix** : l'analyse des offres permet d'évaluer et de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, offrant le meilleur équilibre entre qualité, durabilité, impact environnemental et coût global³ ;
- ◇ **Prise en compte de l'impact environnemental et social** : les achats intègrent des exigences en matière d'environnement, de responsabilité sociétale et de respect des droits humains ;
- ◇ **Transparence et traçabilité** : toute dépense doit être justifiable, documentée et conforme aux règles de la commande publique, garantissant une utilisation responsable et exemplaire des ressources financières de l'université.

3 . Mise en œuvre

3.1. Dialogue et sourçage

Le dialogue avec l'ensemble des fournisseurs constitue un levier essentiel pour **renforcer la transparence, sécuriser les procédures et soutenir l'économie locale**. Dans ce cadre, les services et composantes s'engagent à :

- ◇ Mettre en place le sourçage⁴ afin d'identifier les meilleures solutions disponibles,
- ◇ Partager les informations pertinentes pour que tous les acteurs et actrices comprennent les besoins et les attentes,
- ◇ Communiquer clairement leurs intentions d'achat,
- ◇ Exprimer de manière précise leurs besoins et définir clairement les critères et sous-critères d'attribution des marchés, dans une démarche de prévention des contentieux et d'amélioration continue des pratiques.

²Répondant à des besoins communs à plusieurs services ou établissements, permettant de mutualiser les achats, d'optimiser les coûts et de sécuriser juridiquement les procédures.

³Ensemble des dépenses liées à un bien ou service sur l'intégralité de son cycle de vie, incluant l'acquisition, l'usage, l'entretien et la fin de vie, afin d'optimiser l'utilisation des ressources publiques.

⁴ Le sourçage est la démarche par laquelle un ou une acheteur-se publique consulte ou échange avec des opérateur-rices économiques afin de mieux connaître l'offre du marché et préparer la passation d'un marché public, dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de libre accès à la commande publique.

3.2. Simplification et accessibilité

L'UT2J souhaite faciliter l'accès des PME et TPE aux marchés publics. Pour cela, tous les services et composantes s'engagent à :

- ◇ **Simplifier les procédures**, afin que l'ensemble du processus de passation de marché soit accessible et compréhensible pour tous les fournisseur·ses :
 - Faciliter la compréhension des besoins et des démarches à accomplir,
 - Permettre la préparation et le dépôt des candidatures grâce à des dossiers de consultation clairs, éventuellement accompagnés de guides ou d'un soutien, adaptés à la taille et à la complexité du marché.

- ◇ **Proportionner les exigences administratives** en fonction du montant et de la complexité du marché :
 - Pour les marchés de faible montant, seuls les documents essentiels sont requis,
 - Pour les marchés plus importants, des justificatifs complémentaires peuvent être demandés, toujours proportionnés aux risques et à la valeur du marché.

- ◇ **Garantir la clarté des documents et des contrats**, afin que les avis de consultation, cahiers des charges et contrats soient rédigés de manière précise, lisible et compréhensible, avec des obligations et attentes clairement identifiées.

- ◇ **Proposer des conditions financières favorables** pour soutenir la trésorerie des fournisseur·ses, notamment par le versement d'avances possibles, des pénalités proportionnées et le respect des délais de paiement.

- ◇ Favoriser l'allotissement et l'ouverture aux variantes :
 - **Encourager la division des marchés en lots distincts** (allotissement) pour faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises, favoriser l'achat local et renforcer la concurrence, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.
 - **Permettre l'ouverture aux variantes** afin que les fournisseur·ses puissent proposer des solutions alternatives, innovantes ou durables, tout en respectant le cahier des charges, dans le but d'améliorer l'efficacité, l'innovation et la valeur des marchés, tout en favorisant l'éco-responsabilité et l'optimisation des ressources publiques.

3.3. Engagement des fournisseur·ses

Dans le cadre de ses procédures de consultation des entreprises, l'UT2J intègre systématiquement une charte Fournisseur·se dans l'ensemble des dossiers de consultation.

Les entreprises candidates s'engagent à prendre connaissance de cette charte et à respecter ses principes lors de l'exécution des marchés ou contrats qui pourraient leur être attribués. Le non-respect de la charte Fournisseur·se est pris en compte dans l'évaluation des offres ou dans le suivi contractuel (ex : pénalité, résiliation du marché, exclusion temporaire).

4 . Optimisation, suivi et indicateurs de responsabilité sociale et environnementale

4.1. Optimisation et suivi

- ◇ Les marchés sont suivis régulièrement, évalués après exécution et, lorsque cela est possible, mutualisés pour renforcer l'efficacité ;
- ◇ Le suivi des marchés contribue à améliorer la performance et la responsabilité des achats publics, conformément à la charte.

4.2. Suivi et indicateurs de Responsabilité Sociétale et Environnementale

Pour garantir l'application de cette charte, tous les services et composantes mettent en œuvre les principes d'achats responsables, avec le Pôle Achats comme accompagnateur et facilitateur. Ils s'appuient sur des actions concrètes et des indicateurs pour suivre et évaluer la performance sociale et environnementale des fournisseur·ses.

Pour traduire ces engagements en actions concrètes, les services et composantes interviennent à deux niveaux complémentaires : l'intégration des critères RSE et la formation des équipes, ainsi que l'évaluation et le suivi des fournisseurs.

◇ Intégration des critères RSE et formation des équipes

Les services et composantes s'engagent à :

- **Intégrer les critères de responsabilité sociale et environnementale** dans les procédures de sélection des fournisseur·ses et suivre leur performance à l'aide d'indicateurs (réduction des émissions de CO₂, proportion de produits certifiés, utilisation de produits ou services respectueux de l'environnement et socialement responsables).
- **Former et sensibiliser les équipes et personnels aux enjeux de la RSE** et aux dispositions du Code de la commande publique, afin que tous et toutes soient en capacité d'appliquer les principes de la charte des achats responsables.

◇ Évaluation et suivi des fournisseur·ses

Pour suivre l'engagement RSE des fournisseur·ses, le Pôle Achats :

- collecte chaque année les rapports RSE ou questionnaires standardisés des fournisseur·ses,
- utilise des outils numériques et plateformes dédiées pour centraliser et analyser les données,
- réalise, si nécessaire, des audits documentaires ou sur site pour valider les informations.

Cette charte est un premier acte qui sera ensuite décliné dans l'ensemble des marchés et qui nécessite une transformation de nos pratiques dans une perspective de sobriété financière et environnementale.

Nous sommes tous et toutes parties prenantes de la mise en œuvre de ces changements vers des achats plus vertueux.